ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION BENI MELLAL-KHENIFRA
PROVINCE DE BENI MELLAL
GROUPEMENT DES COMMUNES TADLA DIR
POUR L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE
N° 30 /. 2026

Avis d'achat sur bon de commande n° 03/2026

Le Président ordonnateur du Budget du **GROUPEMENT DES COMMUNES TADLA DIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**, procédera à la consultation par bon de commande de la prestation objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

- **Objet de la prestation : ACHAT DE CARBURANT.**
- **Consistance de la prestation :**

N°	Désignation	Unité de mesure	Qté
01	Litre de Gasoil	Litre	7400

- **Lieu d'exécution :** décharge des communes du groupement TADLA DIR pour l'environnement et développement durable (Province de Beni Mellal).
- **Délai d'exécution de la prestation :** 03 Mois à compter du visa du bon de commande par le comptable assignataire.
- **Date et heure limites de réception des devis :** 13 NOV 2026 à 10 H 00
- Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

N.B : La livraison du carburant demandé doit être partielle.

- Fournir une attestation justifiant que le concurrent dispose d'une station de service pour carburant dans un périmètre ne dépassant pas **15 Km** du lieu de la décharge.

- Cette attestation doit être déposée au bureau d'ordre du groupement sis au siège du **Pachalik** de Kasba Tadla au plus tard une heure avant l'ouverture du bon de commande ou par email : groupementtadladir@gmail.com.

Fait à Kasba Tadla, Le : 10 NOV 2026

Le président

Abdellah AALLAM
Président Groupement des Communes
Tadla - Dir